



Le FSE (14 avril 1969) est une association loi 1901 qui a pour buts :

- De créer une dynamique au sein de l'établissement : la mise à disposition sur le temps du midi de la salle du foyer (dans laquelle se trouvent des canapés, tables, chaises, baby-foot), tables de tennis de table et bancs sur la cour
- D'apporter une aide à l'organisation d'activités (fête des troisièmes, jeux sur la cour...)
- D'impliquer les élèves dans la vie de l'établissement et du FSE.
- De participer aux financements de sorties scolaires, aux financements des clubs méridiens et autres projets étudiés et votés en CA (à hauteur de 60€).

D'où l'importance de votre adhésion. Le Président FAVREUX.L

COUPON REPOSE A REMETTRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

Le FSE est une association loi 1901, INDEPENDANTE du collège et au service des élèves de celui-ci.

Je soussigné (e),

Coordonnées :

Adresse courriel :représentant (e) légal (e) de l'enfant :

NOM : Prénom : Classe 2020-2021:

Souhaite que mon enfant soit adhérent au FSE du Collège Jules Ferry pour l'année scolaire 2020-2021, verse à cet effet la somme de 15€, 10€ par enfant à partir de 2 (de préférence par chèque à l'ordre du FSE, **limite d'adhésion le 16 octobre 2020**) et accepte qu'il participe, à toute action permettant de financer le FSE (Ex : tombola, vente de chocolats de Pâques...).

Le règlement intérieur de l'année scolaire en cours est consultable sur le site du collège : <https://jferry.lamayenne.e-lyco.fr/fse/>

Accepte/n'accepte pas (rayez la mention inutile) de recevoir le règlement intérieur du FSE, suite à l'adhésion de mon /mes enfants, par mail /par courrier (rayez la mention inutile)

Signature du représentant

Signature de l'élève